

91-3-1

R. 5113



Música oral del Sur

Revista Internacional

Nº 1. Año 1995

Presidente

Excmo. Sr. D. JOSE MARIA MARTIN DELGADO
Consejero de Cultura de la Junta de Andalucía

Vice-Presidente

Ilmo. Sr. D. MANUEL GROSSO GALVAN
*Director General de Fomento y Promoción Cultural de la Consejería de Cultura
de la Junta de Andalucía*

Consejo Científico

SMAINE MOHAMED EL-AMINE, HAMID AL-BASRI, ROSARIO ALVAREZ MARTINEZ,
JOSE BLAS VEGA, SERGIO BONANZINGA, EMILIO CASARES, MANUELA CORTES,
FRANCISCO CHECA OLMOS, ISMAIL DIADIE IDARA, KIFAH FAKHOURY,
ISMAEL FERNANDEZ DE LA CUESTA, GIAMPIERO FINOCCHIARO,
GIROLAMO GAROFALO, JOSE ANTONIO GONZALEZ ALCANTUD,
MAHMOUD GUETTAT, LOUIS HAGE, HABIB HASSAN TOUMA,
GUY HOUT, SAMHA EL KHOLY, KOFFI KOUASSI, WALDO LEYVA,
M^a TERESA LINARES SABIO, MANUEL LORENTE, SALAH EL MAHDI,
MEHENNA MAHFOUFI, MOSCHOS MAORFAKIDIS, JOSEP MARTI,
ANTONIO MARTIN MORENO, OMAR METIOUI, JOSE SANTIAGO MORALES INOSTROZA,
BECHIR ODEIMI, AGAPITO PAGEO, ALICIA PEREA, CHRISTIAN POCHE,
SCHEHEREZADE QUASSIM HASSAN, EMILIO REY GARCIA,
SALVADOR RODRIGUEZ BECERRA, GEORGES SAWA, PAOLO SCARNECCHIA,
AMNON SHILOAH, YOUSSEF TANNOUS, ABDELLAH ZIOU ZIOU.

Director

REYNALDO FERNANDEZ MANZANO
Director del Centro de Documentación Musical de Andalucía

Secretaría

ISABEL SANCHEZ OYARZABAL
*Asesora de Documentación Musical
del Centro de Documentación Musical de Andalucía*

Diseño

JUAN VIDA

Fotocomposición e impresión

LA GRAFICA, S.C.A.ND.-GRANADA

Depósito Legal: GR-487/95

I.S.S.N.: (en trámite)

La danse folklorique en Tunisie

Salah El Mahdi

Se ofrece una visión general de los diferentes tipos de danza folklórica en Túnez cuyas principales características son estar estrechamente ligada a la música vocal e instrumental y poseer un marcado carácter de improvisación por parte del bailarín con respecto al ritmo que acompaña a dicha música, así como un análisis de los aspectos que conciernen a la preservación de su rico legado coreográfico.

La danse folklorique en Tunisie, comme dans tous les pays du monde, est étroitement liée à la musique vocale et instrumentale dont elle est l'interprétation visuelle et l'expression corporelle. Elle permet de plus, d'en mieux saisir le rythme et de lui donner de l'ampleur pour un meilleur contact avec les spectateurs.

Pour cela, il ne nous est pas permis de présenter cette partie du patrimoine artistique sans faire allusion à la musique.

Nous nous proposons de diviser cette communication en deux parties.

- La première sera consacrée à la danse en Tunisie qui à mon avis, rattachée à tout ce que l'on rencontre ce domaine dans les autres pays arabes, ainsi que certains pays riverains de la Méditerranée.
- La deuxième partie sera consacrée aux recherches faites dans le domaine du patrimoine chorégraphique pour sa sauvegarde, de manière à en conserver la tradition vivante à travers les générations. Elle concerne aussi, la transposition des spectacles folkloriques sur scène et à l'écran.

I. Les différents types de danse

La majeure partie de la population tunisienne, est de religion musulmane qui à un lien très étroit avec l'expression corporelle, en commençant par la prière qui se répète au moins cinq fois par jour. Chaque geste est rattaché à une prière vocale et chaque changement de geste est ponctué par la prononciation du nom de Dieu (ALLAHOU AKBAR) Dieu est le plus grand, on ne se soumet qu'à lui et à lui seul.

Les gestes de la prière concernent toutes les parties du corps humain : les mains, les jambes, la tête, le cou et le buste, ils sont répétés huit fois à la prière du matin, douze fois à celle du coucher du soleil et seize fois à celles du midi, de l'après midi et du soir.

Avant chaque prière le croyant doit se laver de préférence trois fois la figure, les bras, les mains, les pieds, la bouche et les oreilles, il doit également se moucher à l'eau et s'essuyer la tête à l'eau, tout cela représente une forme de rythme exécuté par des gestes.

La récompense divine est plus grande si la prière est faite à la Mosquée. Ainsi, la marche pour se rendre à la Mosquée s'ajoute aux gestes et c'est le spectacle divin le plus grand exécuté par quelques milliers de personnes. Leur nombre arrive jusqu'à deux millions de croyants des deux sexes pendant le Pèlerinage de la Mecque une fois par an.

1.1. Danses des Confréries SOUPHITES:

Les confréries SOUPHITES ont chacune leur danse: les CHADHLYS de SIDI BELHASSEN CHEDHLY décédé en Egypte en 1258 et les KADRI de SIDI ABDELKADER GAYLANI décédé à BAGHDAD en 1165. Elles forment deux lignes opposées et leur danse consiste à avancer d'un pas puis retourner à la première place avec la prononciation du nom de Dieu (ALLAH) ou (HOUA) pendant que le premier chanteur de la confrérie improvise un chant. La CHADHILIA se caractérise par l'exécution de cette danse dans l'obscurité absolue ce qui nous démontre que les danseurs l'utilisent pour oublier les problèmes de la vie et se consacrer entièrement à Dieu et à ne penser qu'à lui, cette danse s'appelle le *DHIKR*.

Les MAWLAOUIS de JALAEDDINE ERROUMI décédé à KONIA en TURQUIE en 1273, présentent une danse en tourbillon. Les danseurs tournent sur eux mêmes et autour de leur maître, ils imitent ainsi le mouvement des astres par rapport au Soleil, ils sont accompagnés de chants liturgiques et de musiques interprétées par la flûte de roseau *NAI* et par les percussions des *NAGHRATS*.

La ISSAOUIA de SIDI M'HAMED BEN AISSA décédé à MEKNES au MAROC en 1477 utilise un seul rang placé devant la chorale avec plusieurs pas et gestes: ils se tiennent les mains, se rapprochent de la terre, font des sauts légers, jusqu'à l'extase. Chaque danseur représente un animal qu'il imite. La vedette du spectacle et le *ACACHA* qui représente le Lion, il est attaché par de lourdes chaînes aux mains, aux pieds et au cou et exécute une danse assez mouvementée montrant sa force, ses mouvements assez vifs et ses pas de géant. Il est tenu par six à huit personnes qui tirent sur les chaînes et il arrive à les faire tomber et même à casser la chaîne. Cette danse est accompagnée soit par les chants *MALOUF* d'origine andalouse soit par les *M'JAREDS* dont le rythme est de cinq, exécutés par les applaudissements ou encore par les *BAROUELS* assez vifs produits par la ISSAOUIA elle même. Parmi les confréries, nous citons la *SOULAMIA* de SIDI ABDESSALEM décédé à ZLITEN en LIBYE en 1573 dont la chorale exécute une danse en rond autour de leur chef aux rythmes différents — *HAOUZI*, *SAADAOUI* (audante) pour se terminer en 6/8 presto accompagné d'un chant prononçant le mot *ALLAH*.

Je ne veux pas terminer cette énumération, sans citer la confrérie algérienne de SIDI AMMAR BOU SENNA, dont la danse accompagnée par la *GASBA* (Flûte de Roseau) et le *BENDIR* (Tambourin). Se caractérise par des mouvements d'épaules et il arrive que les danseurs portent des costumes de dames (*GANDOURA*).

Ces confréries sont éparpillées partout en TUNISIE : dans chaque village et dans chaque quartier des grandes villes. Les enfants accompagnent leurs parents à leur spectacle hebdomadaire pour se familiariser dès leur jeune âge avec les rythmes, les chants et les danses traditionnelles assurant ainsi la sauvegarde et la continuité de la tradition qui caractérise notre identité culturelle.

Pour le rythme, le *BENDIR* joue un grand rôle dans les danses, il est d'un diamètre de 30 cm. pour la *SOULAMIA* citadine et il peut arriver jusqu'à 60 cm. pour la ISSAOUIA du sud. Le *TAR* n'est utilisé que dans la *QUADIRYA* et la ISSAOUIA et c'est l'instrument du chef de la chorale. Sa première utilisation dans les chants liturgiques remonte à CHEIKH CHECHTERI décédé en 1269.

La DARBOUKA est utilisée dans les confréries dérivées de la ISSAOUIA telles que la Améria de SIDI AMEUR EL MEZOUGHY connu au SAHEL et à KAIROUAN (ancienne capitale de la Tunisie), elle est accompagnée par la ZOURNA ou ZOUKRA.

Quand au NAGHRATS (deux tambourins percutés dans deux petites baguettes), ils sont utilisés dans la ISSAOUIA et ses dérivés, la QUADIRYA, et la ALAOUIA de SIDI BOU ALI de NEFTA au sud Tunisien (décédé en 1213).

Les nègres utilisent les tambours et les *CHCACHES* en métal avec un instrument à cordes pincées appelé GOMBRI. Leur danse à un caractère religieux rattaché aux MARABOUTS NEGRES: SIDI SAAD à TUNIS, SIDI MANSOUR à SFAX, SIDI MARZOUK au sud etc.

1.2. Autres formes de Danses:

1. La danse en TUNISIE à toujours un caractère plus ou moins improvisé, par une seule personne en général. Les gestes des mains, des bras, divers pas, ainsi que les mouvements des hanches sont improvisés par le danseur ou la danseuse sur le rythme qui accompagne la musique, elle même improvisée par un instrumentiste, soit à la ZOURNA (un ancêtre du hautbois), soit au MEZOUE (cornemuse) qui est utilisé dans les spectacles ruraux, ou bien à la fin des spectacles citadins, ou encore à la fin des Concerts Nocturnes, après avoir joué et chanté dans les formes classiques tunisiennes ou d'origine andalouse. L'accompagnement est exécuté au violon ou à la flûte de roseau, appelé NAI, au luth et au REBEB¹. Entre les strophes des chants folkloriques, nommées ZINDANI, la danse était interprétée autrefois par la chanteuse elle-même. Ce n'est que depuis les années 30 que les rôles de la danse et du chant ont été séparés.

Nous faisons remarquer ici, qu'il n'existe pas en TUNISIE de danse classique et de danse folklorique, comme cela est le cas pour la musique. Il n'existe que la danse folklorique (citadine ou bédouine).

A la danseuse seule, dont nous avons précédemment parlé, peut se joindre une seconde; l'une d'elles improvise et l'autre l'imit, telles les danseuses ZINA et AZIZA ou AICHA et MAMIA.

Une danse pour hommes proprement dite, est connue dans les réunions d'ouvriers (ZOUFRI) déformation curieuse du mot français ouvrier, des ouvriers.

Elle est également interprétée par deux hommes, le premier improvisant, le second l'imitant, ceci d'ailleurs, avec une telle agilité, que l'on pourrait croire que la danse a été réglée et répétée. Les deux danseurs imitent les gestes de leurs travaux habituels; ils sont accompagnés soit à la mandoline (introduite en TUNISIE par les Italiens, Siciliens en majorité) soit au luth, auxquels s'ajoute un instrument à percussion la Darbouka. Depuis une cinquantaine d'années, ce genre de spectacle appelé *RBOUKH* à assimilé le MEZOUE, déjà cité, et le BENDIR. Toute la population musulmane et juive de TUNISIE avait été gagnée par ces spectacles.

1. Tous les instruments cités sont présentés dans mon ouvrage «La Musique Arabe» Edition LE DUC-PARIS.

Il existe une autre danse d'hommes nommée ZGARA. Il s'agit la d'une danse guerrière comme il en existe dans nombreux pays. En TUNISIE elle est dansée à deux. Chaque danseur tient à la main un bâton ou un sabre. L'un deux tient le rôle de l'agresseur et est debout, l'autre est sur la défensive et à un genou à terre. Les instruments qui accompagnent cette danse sont la ZOURNA et le TABL, sorte de grosse caisse. Coups de bâton ou de sabre doivent correspondre exactement aux temps forts et aux temps faibles du rythme. Il n'y a ni vainqueur ni vaincu, les danseurs se donnent l'accolade à la fin de la danse.

Si l'on examine à présent la danse collective en TUNISIE, on constate qu'elle est très peu connue dans le nord, tandis qu'elle est très répandue dans le centre et dans le sud, où nous la trouvons dans les îles KERKENNAH et JERBA. Dans ces danses, les musiciens sont eux-mêmes les danseurs et utilisent comme instruments la ZOURNA, le TABL et la DARBOUKA. Ils portent des jupes plissées longues blanches, comme on en trouve dans de nombreux pays méditerranéens ou balkaniques, avec des hauts composés de tissus aux couleurs chatoyantes.

Les danses de KERKENNAH et JERBA ont franchi la mer et sont entrées dans les coutumes de certaines villes sahariennes (Nous rappelons que l'ensemble de GHOMRASSEN a obtenu le 1^{er} Prix du Festival National du Folklore en 1965).

Mais ces danses ont conquis des régions plus lointaines, jusqu'au FEZZAN au sud de la LIBYE. Leurs spectacles donnés dans les rues des grandes villes Tuniso-libyennes à malheureusement disparu depuis la seconde guerre mondiale.

Nous en arrivons à présent aux danses d'origine nègre pratiquées en TUNISIE. Leur accompagnement est la plupart du temps assuré par des instruments de musique de provenance de l'Afrique Noire, tels que le GOUMBRI (instrument à cordes pincées) ou les CHCACHEK (sortes de petites cymbales ou crotales).

Une de ces danses est interprétée par des femmes appelées ARRIFA: elle est prolongée jusqu'à l'extase permettant ainsi d'entrer en contact et de converser avec les DJINNS.

Mais quelquefois, c'est un homme seul, nommé BOUSSADIA, qui en est l'exécutant. Habillé d'une peau de bête et porteur d'un masque, il danse dans les rues au rythme de ses CHCACHEK, impressionnant les passants et principalement les jeunes enfants.

Une autre danse nègre est appelée le STAMBALI, elle est rattachée à la confrérie de ŠIDI-SAAD. Les membres de cette confrérie avaient l'habitude d'organiser, il y a une vingtaine d'années encore, une tournée dans les rues de TUNIS avant de commencer leur Festival qui durait trois jours, au début du printemps à MORNAG (Banlieu de Tunis).

Le STAMBALI avait été adopté par les tunisiens blancs musulmans et israélites. Une superstition répandue surtout parmi les vieilles dames voulait que l'on organise chez soi, une fois par an, un pareil spectacle afin de chasser les mauvais esprits et... d'éloigner les rhumatismes du corps.

On trouve dans le sud du pays une autre danse nègre appelée GOUGOU; elle est dansée notamment à ZARZIS et à JERBA et est interprétée par une vingtaine de danseurs placés en cercle. Au milieu sont placés trois musiciens. Les danseurs font des mouvements de mains et de hanches en croisant les bâtons qu'ils tiennent à la main droite. Ils virevoltent en même temps tout en tournant en rond. Ceci qui peut être comparé au mouvement de la

terre autour du soleil². Ici aussi, les danseurs portent la jupe plissée, mais de couleurs variées. Cette danse est connue en libye dans la région frontalière avec la TUNISIE et elle s'appelle GASCA.

Une autre danse collective dénommée *DANSE NEGRE*, plutôt saharienne, doit retenir notre attention; elle est interprétée par une dizaine de danseurs vêtus de JEBBAS, ou longues tuniques blanches et le visage caché à la façon des TARGUIS. Les exécutants dansent en chantant, accompagnés par le rythme de la GASSAA, sorte de bassine en bois recouverte de peau de chameau. Ils doivent tenir à la main droite une canne et à la main gauche un foulard rouge. Ils miment les gestes de la chasse à la Gazelle. Le chef de cet ensemble doit être obligatoirement un poète-chanteur. Entre les différentes parties d'une danse, les danseurs reprennent en chœur le chant interprété par leur chefs.

Les Villes de MEDENINE et de MARETH ont conservé, jusqu'à présent, la tradition de cette danse.

II. Recherches et sauvegarde du patrimoine choregraphique

Il nous semble que le moyen le plus efficace pour conserver ces danses en vie est en rapport avec l'effort que déploie le Gouvernement Tunsien, d'une part pour fixer les habitants dans leur village d'origine, même le plus lointain, en leur donnant la possibilité d'y travailler et d'y vivre correctement sans qu'ils aient besoin de s'installer dans les grandes villes et d'autre part, en encourageant la formation de groupes folkloriques par des concours organisés dans le cadre régional ou dans le cadre national. Il les encourage aussi par l'aide apportée aux meilleurs ensembles ayant su conserver leurs traditions en leur donnant la possibilité de participer à des spectacles organisés à l'occasion de fêtes locales ou nationales. Ces fêtes sont aussi organisées habituellement à chaque événement social (mariage, circonscription, etc...):

En outre, le Gouvernement a décidé d'accorder la même importance aux artistes folkloriques qu'aux musiciens et danseurs ayant fait leurs études dans un conservatoire. Il suffit de mentionner que sur les 6800 artistes reconnus par l'état, 3500 sont des artistes folkloriques pour se rendre compte de la portée de cette décision.

D'autres types de danses bénéficient des encouragements du Gouvernement. Ce sont celles des Confréries Religieuses Tunisiennes en relation avec les Confréries du MAGHREB, de l'Orient et de l'Afrique Noire. Chacune ayant ses spécificités qui se manifestent au niveau de la musique, des chants, des instruments de musique, de la danse et même des costumes et du comportement traditionnel.

En 1958, en tant que responsable des Beaux-Arts au Ministère de l'Education Nationale, j'ai eu l'idée de faire des recherches dans le domaine de la danse folklorique en vue d'en créer une enseignement au Conservatoire National de Musique et de Danse, j'avais été

2. Comme c'était le cas de la danse de la confrérie MAWLAOUI déjà citée.

encouragé par mon ami Monsieur MOHAMED BEN ISMAIL alors Directeur du Tourisme. J'avais appelé toutes les danseuses folkloriques de l'époque parmi lesquelles: les deux soeurs ZINA et AZIZA et les deux soeurs AICHA et MAMIA, la danseuse BAHRIA qui avait obtenu les prix ZIRIAB du Journal EL AMAL en 1957 et la danseuse ZOHRA qui avait obtenu ce même prix en 1958 ainsi que MOHAMED LAGHBABI qui nous a aidé par la suite dans la création de la classe de danse folklorique du Conservatoire en 1959 et le groupe National des Arts Populaires en 1962 avec HEDIA LASSOUED et KHADIJA BEN CHAABANE. Avec tous ces danseuses et danseurs qui représentaient les différentes régions de la TUNISIE, nous avons repris les pas de danse qui étaient jusqu'alors exécutés dans un cadre improvisé et quand tous les participants se mettaient d'accord sur la manière d'exécuter un pas il était enregistré par une caméra 16 mm. Après plusieurs séances, nous avons eu un bon nombre de pas exécutés sur plusieurs rythmes tels que les *HELLAH*, *GHITAS*, *GHRIBIS*, *MRABAA*, *FEZZANI*, *H'ROUB*, *SOUGA*, *BOU NAOURA*, *AGREBI* et le *SAADAOUI* qui est utilisé dans la danse des chevaux. Ces pas ont constitué l'élément de base des cours de danse de Monsieur LAGHBABI au Conservatoire et dans les chorégraphies du Groupe National des Arts Populaires. Ce groupe présente des tableaux des différentes régions de la TUNISIE et avait obtenu plusieurs prix de Festivals Internationaux.

Un Festival est créé dans chaque région de la TUNISIE. Tous les ensembles folkloriques ou liturgiques peuvent y participer. Les meilleurs sont primés et sont autorisés à participer aux Festivals Nationaux de Chants Traditionnels (MALOUFS), de chant et danse folklorique et de chant liturgique précité.

Ces festivals régionaux étaient supervisés par des membres du Groupe National Folklorique ce qui nous avait permis de reprendre leurs danses dans les programmes de ce groupe avec le plus possible d'authenticité.

Puis dans le cadre du Festival International des Arts Populaires, nous avons organisé en 1965 un colloque international sur le thème de la transposition du spectacle folklorique sur la scène et à l'écran avec la participation de représentants de seize pays des quatre continents.

Plusieurs recommandations avaient été prises dont notamment :

1. Garder le caractère du spectacle dans son concept d'origine;
2. L'arrangement doit être minime et ne doit pas dépasser l'obligation de tenir compte de l'ouverture de la scène sur un seul côté.
3. Présenter le spectacle avec les instruments de musique authentiques.
4. Eviter le Play-Back
5. Garder le caractère de la voix humaine de chaque peuple.
6. Filmer les spectacles dans l'ambiance du village ou de la ville d'origine, etc...

Dans le programme du Groupe National, nous avons récréé des danses citadines à partir des manuscrits arabes du Douzième siècle avec les pas que nous avions fixés précédemment. Il s'agit de la danse appelée *SAMAH* qui accompagne les chants *MOUACHAHS* d'origine andalouse sur des rythmes assez complexes telsque:

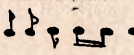
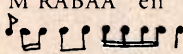
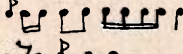
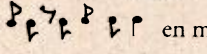
- a) La danse de SIDI BOU SAID (ville touristique à 16 Km. de Tunis) cette danse est accompagnée par le chant *LAMAIT LAM EL MAKHALIL* sur le rythme *BTAYHI* 8/8.
- b) La danse qui avait le titre du premier *MOUACHAH* de la suite vocale sur laquelle elle

était exécutée *ATALTA AL HAJRA YA BADRI* —avec trois rythmes: le SAMAI 10/8, le NAOUAKHT 7/8 et le KHATIM 6/8;

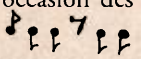
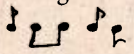
La danse SAMAH avait été également récréée par un grand musicologue Syrien, pendant les années trente, il s'agit de notre ami FEU FAKHRI BAROUDI. Cette danse est exécutée actuellement par le groupe Syrien *OUMAYA* de DAMAS. Nous avons également fait des essais de ballets sur des contes ou des légendes folkloriques, mais nous avons constaté que cela pousse les danseurs et danseuses à mimer dans leur danse et cela n'est pas de coutume dans les danses folkloriques dans les pays arabes et méditerranéens. Pour cette raison, nous avons renoncé à cet essai.

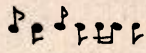
Par contre d'autres essais ont réussi, tel que l'accompagnement de certains chants folkloriques par la danse comme nous l'avons constaté dans la chanson citadine ayant pour titre *J'AI RENCONTRE DEUX JEUNES FILLES*. Il en est de même de la transposition de la danse du *AKACHA* qui représente le Lion dans la confrérie ISSAOUIA et des danses des autres confréries, sur la scène et à l'écran sans pour autant nuire à leur authenticité.

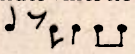
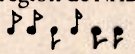
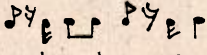
Avant de terminer, permettez moi de vous présenter quelques exemples de pas de danses folkloriques présentées par mon amie KHIRA OUBEYDALLAH sur une musique authentique improvisée par NEJI SAHLI à la ZOURNA (nommée Zoukra en Tunisie), ABDELKERIM FITQURI et ADEL MAJID TAHA au MEZOUED (Cornemuse) avec MONGI BEN AMMAR à la DARBOUKA et HEDI JLASSI à la TABLA. Vous allez constater que la percussion joue convenablement son rôle dans l'improvisation des variations.

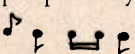
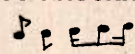
Voici quatre rythmes consécutifs HILLAH en 6/8  M'RABAA en 8/8  avec une deuxième variation en 4/4  et FEZZANI originaire de la région FEZZANE du Sud Libyen 2/2  en mode ARDHAOUI de la région de la ville de GABES du Sud Tunisien exécuté à la ZOURNA avec le TABL et la DARBOUKA.

La deuxième partie est exécutée par le MEZOUED dans le mode M'HAIER IRAK utilisé à l'occasion des fêtes de mariage et de circoncision en deux rythmes —GHITA en 6/8

 Ce rythme est connu dans les grandes villes sous le nom M'DAOUAR le deuxième est le FEZZANI accéléré en 2/4 

La troisième partie, en mode SALHI, unit les traditions des côtes Est Tunisiennes à celles du LIBAN et la SYRIE dans les chants *ATABA*; et est exécutée par la ZOURNA en quatre rythmes *ALLAJI* 6/8 

Elle est utilisée également en ALGERIE dans les chants *HAOUSI* des banlieues des grandes villes notamment dans la région de *NADROUMA* non loin de TLEMCEN, *JERBI* 4/4  GHITA en 6/8  avec une autre forme du FEZZANI assez accéléré 4/4 

Enfin, le quatrième exemple est marqué par le rythme *BOU NAOUARA* et la danse des *FOULARDS* en deux variations 2/4  et 2/4  pour se terminer en FEZZANI dans le mode M'HAIER IRAK déjà cité.

Actuellement, que les moyens audio-visuels sont très répandus, je crois qu'il serait très profitable à tous nos pays et surtout à tous ceux qui sont riverains de la méditerranée et qui ont une tradition folklorique si riche grâce aux civilisations qui se sont succédées dans ce lieu privilégié du monde, je crois donc qu'il serait très profitable d'enregistrer les danses, avec leur musique, leurs costumes et dans leur milieu d'origine, soit par le cinéma ou par Vidéo-cassettes, et de créer des archives méditerranéennes, soit en TUNISIE ou se déroule tous les deux ans le Festival International des Arts Populaires depuis 1962 soit dans l'un des pays méditerranéens qui fait des efforts aussi importants pour la sauvegarde du patrimoine traditionnel et folklorique.

Ces archives, accessibles à toutes personnes, de tous pays, que les questions de folklore, d'ethnologie intéressent, permettraient de mieux faire connaître les traditions de chaque peuple et partant, d'en mieux révéler le caractère propre.

Certains reprocheraient à ces archives de pouvoir constituer un danger pour le maintien d'un folklore dans son authenticité. La nature de l'être humain le pousse toujours à choisir la création artistique qui lui paraît la plus belle, là où elle se trouve. Disposant de nombreux exemples, un exécutant, un musicien ou un danseur, pourrait être tenté d'emprunter puis d'assimiler, des formes d'expression d'un folklore étranger, différentes et peut être même totalement opposées au sien lequel est attaché à sa terre, à sa famille et à ses traditions. On voit actuellement, de tels exemples d'une manière fréquente.

Pour notre part, nous croyons que, quoiqu'il en soit, la création de ces archives ne pourrait qu'aider à parfaire nos connaissances dans un domaine aussi vaste. Ces archives aideront surtout à développer les liens entre pays méditerranéens et même entre d'autres plus lointains. Je crois qu'il n'y a aucun mal à l'ouverture sur la connaissance des traditions mutuelles, car depuis des siècles, la culture a été toujours un moyen de communication entre les peuples. Elle ne fait qu'enrichir leur connaissance et leur langage et c'est ainsi que se perpétuera l'évolution de la civilisation humaine pour une vie meilleure dans l'amour et la compréhension mutuels et dans la paix.